

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CRÉATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

BORCQ-SUR-AIRVAULT, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE AIRVAULT

En application de l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2023, il sera procédé du mardi 2 janvier 2024 au vendredi 2 février 2024 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Airvault, à une enquête publique relative à une demande de permis de construire déposée par la société RP Global dans le cadre d'un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol, à Borcq-sur-Airvault.

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de AIRVAULT et en mairie déléguée de BORCQ-SUR-AIRVAULT, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Airvault, 1 rue Constant Balquet 79600 AIRVAULT. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « *Parc photovoltaïque Borcq-sur-Airvault* » à l'adresse mél suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Le dossier d'enquête publique, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse du maître d'ouvrage ainsi que toutes les observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres :

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/AIRVAULT/Projet-de-parc-photovoltaïque-a-BORCQ-SUR-AIRVAULT-developpe-par-RP-Global>

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Patrick WEBER, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, la préfète des Deux-Sèvres transfèrera sans délai la poursuite de l'enquête publique à Mme. Catherine GUENSER désignée par le président du tribunal administratif de Poitiers, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants, à la mairie de Airvault et à la mairie déléguée de Borcq-sur-Airvault :

- mardi 2 janvier 2024 de 9h à 12h à Airvault
- mercredi 10 janvier 2024 de 14h à 17h à Airvault
- jeudi 18 janvier 2024 de 14h à 15h30 à Borcq-sur-Airvault
- lundi 22 janvier 2024 de 14h à 15h30 à Borcq-sur-Airvault
- vendredi 26 janvier 2024 de 9h à 12h à Airvault
- vendredi 2 février 2024 de 14h30 à 17h30 à Airvault

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture – Service de la coordination et du soutien interministériels – Bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

La décision d'accorder ou non le permis de construire sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres.

Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de Mme Amandine ANDRAUD-SZURPICKI – responsable développement photovoltaïque centre-ouest – RP Global - a.szurpicki@rp-global.com (06 02 18 22 77)